Image not found or type unknown

Naturalisation française

Par **nasro kgb**, le **29/12/2014** à **14:29**

salut , j'ai l'honneur de venir très respectueusement solliciter votre excellence , pour m'aider a obtenir la nationalité française ,j'ai besoin de vos conseils sur les procédures que je dois suivre ;sachant que ma grande mère est du nationalité Française , du nom SIRAFE Madeline. j'ai envoyé une lettre au consulat mais j'ai eu un refus , sachant que mes deux frères et sœurs ont déjà obtenus leurs nationalités Française en suivant les mêmes procédures que j'ai fait. ...et dans l'espoir d'une réponse de votre part, veuillez agréer , mes meilleures salutations.

Par **aguesseau**, le **29/12/2014** à **14:47**

bjr,
la nationalité de votre grand-mère ne vous ait d'aucune utilité seul compte la nationalité de votre père ou de votre mère à votre naissance ou durant votre minorité.
vos frères et soeurs ont pu obtenir la nationalité française selon d'autres conditions que la filiation.
vous trouverez dans le line ci-dessous les conditions à remplir pour obtenir la naturalisation française:
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml
cdt

Par **nasro kgb**, le **08/01/2015** à **22:32**

merci , mais je tiens a préciser que mes frères et sœurs ont pu obtenir la nationalité française

en suivant les mêmes procédures que j'ai suivi , et voici un certificat de nationalité de l'un de mes frères , sachant que j'ai tous les documents demandés dans ce certificat

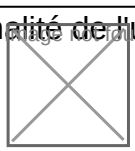

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés